

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu 6 offres concernant le projet de réhabilitation du manoir en mairie. Les 4 candidats les mieux placés ont été reçus pour audition et négociation début février. L'analyse des offres a été réalisée et a permis de déterminer l'entreprise obtenant la meilleure note au regard du prix proposé (à hauteur de 40 % de la note finale) et des moyens humains et techniques (à hauteur de 60 % de la note finale).

Plusieurs missions complémentaires et même supplémentaires ont été proposées à la commune.

Face à cette importante dépense, Monsieur le Maire souhaite demander des subventions auprès de différentes instances, notamment l'État et le département de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire présente les notes qui ont été attribuées aux 6 candidats :

Entreprise	Mission de base + complém. HT (en €)	Note prix (/40)	Note technique (/60)	Total points (/100)	Classement de l'offre
Offre 1 : Emmanuel CÔME	63 755.00	33.58	54.07	87.65	2
Offre 2 : Pascal VALOGNES	53 527.50	40.00	47.44	87.44	3
Offre 3 : IDÉART Architecture	79 000.00	27.10	52.00	79.10	4
Offre 4 : MVT Architecte	71 370.00	30.00	58.95	88.95	1
Offre 5 : Atelier BINÔME	93 600.00	22.88	42.17	65.05	6
Offre 6 : ALTOBRACO	64 350.00	33.27	36.49	69.76	5

Date d'affichage de la présente délibération

Le 06 mars 2024

Les différentes entreprises candidates nous ont également fortement recommandé de faire réaliser un audit énergétique ainsi qu'une étude structure. L'entreprise classée première dans ce tableau nous propose ces missions supplémentaires pour un coût de 2 900 € HT pour l'étude structure et de 2 200 € HT pour l'audit énergétique, soit un total de missions supplémentaires de 5 100,00 € HT.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre à cette société ;
- CHOISIR éventuellement les différentes missions complémentaires et supplémentaires
- AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au marché de maitrise d'œuvre et les avenants éventuels ;
- INSCRIRE les sommes correspondantes au budget 2024 ;
- AUTORISER le Maire à demander des subventions pour réaliser les études et la maîtrise d'œuvre liées à la réhabilitation du manoir en mairie auprès de différentes instances, et notamment l'État et le département de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre à la société MVT Architecte pour un total de 76 470,00 € HT ainsi répartis :**
 - **Mission de base (55 575,00 € HT) + Missions complémentaires (diagnostics + OPC + SSI : 15 795,00 € HT) : 71 370,00 € HT**
 - **Missions supplémentaires (étude structure + diagnostic énergétique) : 5 100,00 € HT**
- **D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au marché de maitrise d'œuvre et les avenants éventuels ;**
- **D'NSCRIRE les sommes correspondantes au budget 2024 ;**
- **D'AUTORISER le Maire à demander des subventions pour réaliser les études et la maîtrise d'œuvre liées à la réhabilitation du manoir en mairie auprès de différentes instances, et notamment l'État et le département de la Seine-Maritime.**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

